Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 3

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

_____affaires _____fédérales

La Suisse et l'aide au développement par Paul Keller

(C.P.S.) Lorsque les chiffres relatifs aux flux de capitaux suisses vers le tiers-monde pour l'année 1968 seront connus, l'on s'apercevra probablement d'une forte augmentation par rapport à 1967 ; à l'époque leur total s'élevait à 134 millions de dollars, soit 1,01 pour cent du revenu national ou 0,84 pour cent du produit national brut, en augmentation sensible par rapport à 1966 (112 millions de dollars), mais en baisse par rapport à 1965, année au cours de laquelle ils avaient atteint près de 200 millions de dollars. L'augmentation prévue pour l'année 1968 est essentiellement imputable aux grands emprunts émis sur le marché financier suisse au cours de l'année considérée. soit les emprunts de la banque mondiale, de la banque interaméricaine et du gouvernement du Mexique, totalisant 61,2 millions de dollars équivalant à un tiers des émissions effectuées en Suisse au cours de l'année. Certains observateurs seront choqués du fait que des emprunts financiers assortis de garanties, de conditions de remboursement et d'intérêts sont placés abusivement dans la rubrique d'aide au développement. En fait, il s'agit d'opérations financières normales et rémunératrices qui n'ont rien de commun avec les dons au profit de sinistres de guerre ou de catastrophes naturelles. Mais l'identification des différentes formes d'actions au bénéfice du tiers-monde se fait selon des critères très stricts passés au

crible du comité d'aide au développement (C A D) près de l'OCDE. L'uniformité de ces critères a pour effet de rendre comparables I e s différentes prestations fournies par les 17 membres du CAD. Ainsi, par exemple, les crédits commerciaux inférieurs à cinq ans ne sont plus considérés par le CAD comme un effort d'aide au développement.

C'est en décembre dernier que la politique suisse d'aide au développement a été examinée par le CAD. Pour l'heure, on ignore encore l'avis que nos censeurs formuleront sur la base du mémoire fourni par le gouvernement suisse et les auditions effectuées avec nos représentants. Il est probable que l'action suisse dans ce domaine obtiendra l'agrément du CAD, mais il faut aussi s'attendre à ce que certains aspects de cette action seront l'objet d'observations critiques. Il pourrait en aller ainsi de la faiblesse relative de la part « gouvernementale » dans le total de l'aide financière. En effet, à aucun moment, la Confédération n'a fourni une part d'aide de cinq pour cent du total. Sa contribution a toujours été inférieure à ce pourcentage, alors que dans les autres pays membres du CAD, la part du gouvernement approche de la moitié du total ou lui est même sensiblement supérieure.

Tant que les Etats scandinaves, auxquels la Suisse est généralement comparée, n'avaient pas de véritable politique d'aide au développement, notre politique ne suscitait guère la contestation. A l'heure qu'il est, elle n'est pas contestée, certes, mais il est normal que nos partenaires se posent des questions à notre sujet. On a vu des parlements scandinaves adopter des politiques d'aide à long terme, prévoyant des augmentations de crédits dans les années à venir sans que le cadre des dépenses soit fixe... On n'en est pas là en Suisse et ceux qui ont pour tâche de gérer les deniers publics ne sont pas prêts à voter d'avance des crédits dont ils ne savent pas à quoi ils vont servir.

C'est probablement une bonne chose, car rien n'est plus néfaste à long terme que de décider des mesures d'aide pour lesquelles on n'a pas encore les fonds. Politiquement et psychologiquement, c'est une attitude douteuse même si en fin de compte elle est destinée à apaiser les remords de conscience. En revanche, ce qui compte effectivement, c'est l'efficacité de l'apport fourni pour le pays receveur d'aide. A partir de ce

EPICERIE FINE

VERNETTE 8 PRADER

(Langwies-Grisons)
S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS THÉS

PRODUITS EXOTIQUES
et
ETRANGERS

Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine PARIS-14°

Tél. 783-04-47 734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

critère, l'on est objectivement amené à douter des fameuses préférences commerciales qui, selon les vœux du tiers monde, devraient entrer en vigueur dès l'année prochaine. Il s'agit d'accorder aux exportations de produits manufacturés des pays en développement des droits de douane inférieure qu'aux mêmes produits provenant de pays riches. Les calculs faits à ce propos démontrent que seule une douzaine de pays sousdéveloppés bénéficierait effectivement d'une telle mesure, ce qui tend à prouver que la Suisse a raison de rester sceptique à l'égard de ce projet. En revanche, elle pourrait utilement étendre la pratique du « prêt complémentaire » qui consiste à assortir un prêt bancaire privé à un pays en développement d'un prêt gouvernemental qui prolongerait le premier prêt et en « adoucirait » les conditions. C'est probablement dans ce sens que nos autorités pourraient rechercher la voie la plus originale et la plus efficace d'accroître leur contribution à

Paul Keller.

L'amnistie fiscale 1969

l'aide au développement.

(ATS) Selon une estimation forcément très approximative, la fortune mobilière non déclarées au fisc en Suisse serait de l'ordre de 30 milliards de francs, à quoi s'ajoutent les revenus du travail soustraits à l'impôt.

L'amnistie fiscale générale de 1969, approuvée le 18 février 1968 en votation populaire par 401 000 voix contre 247 000, a pour but de faire « sortir » volontairement de sa cachette, dans la plus grande mesure possible, cette « manne fiscale » dissimulée, en libérant le contribuable qui fait maintenant une déclaration complète et honnête des pénalités et rappels d'impôts se rapportant aux impôts

cantonaux et communaux et à l'impôt fédéral de défense nationale.

Dans une conférence de presse donnée à Lausanne, M. Pierre Graber, chef du Département vaudois des finances, a lancé un appel p o u r l'application loyale de cette amnistie, même si les mesures de lutte contre la fraude qu'avait préconisées en son temps le conseiller fédéral Bourgknecht n'ont pas été retenues. Cette amnistie est dans l'intérêt à la fois de l'état (dont les tâches sont toujours plus lourdes) et du contribuable.

Après l'amnistie, les autorités fiscales seront plus sévères à l'égard des contribuables qui persisteront dans la fraude.

La voie a été ouverte à l'amnistie de 1969 par un premier projet qui avait été rejeté en 1964 par 380 000 voix contre 275 000. Auparavant, il y avait eu l'amnistie de 1940, qui fut un échec (seuls 1,5 milliard de francs de fortune cachés furent mis au jour), puis celle de 1945, qui eut plus de succès (6,5 milliards de francs de valeurs non imposées apparurent).

Quant aux amnisties cantonales, leur effet fut toujours très partiel. Il y en eut 16 dans 12 cantons entre 1917 et 1938, puis 16 dans 14 cantons entre 1944 et 1966.

Des canons qui coûteront cher par René Bovey

(C.P.S.) Le scandale des ventes illicites d'armes à des pays en guerre, loin de se décolorer, prend des proportions insoupçonnées. On parlait d'une dizaine de millions à l'origine; on en est presque aux cent millions, et tout n'est peut-être pas découvert. Au reste, la somme, si minime qu'elle ait pu être, ou si élevée qu'elle puisse se révéler, ne change rien au caractère intrinsèque du scandale. Des

Le Français

3, avenue de l'Opéra Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé, vous y dégusterez la bonne fondue suisse et les délicieuses croûtes au fromage

règlements et prescriptions ont été violés, et la notion de neutralité vilipendée, le tout dans un esprit de lucre. C'est ce qui choque si profondément l'opinion publique. Il appartiendra au juge d'apprécier l'ampleur des fautes commises, d'en désigner les auteurs, de fixer la restitution des gains abusifs et de déterminer - éventuellement avec l'aide d'un jury - la nature des peines encourues, amendes sans aucun doute et peut-être mesures privatives de liberté. De toute façon, l'opération coûtera cher à ceux qui l'ont conduite et passé outre aux prescriptions des autorités fédérales. On sait qu'il y a des juges à Mont-Repos et on peut leur faire entière confiance pour l'application sereine de la loi.

Ceci dit, relevons qu'un problème demeure entier : la fabrication d'armes par des industries suisses et leur vente à l'étranger. Ce problème est à la fois de nature politique et économique ; il intéresse de plus au premier chef notre défense nationale. Il convient de le traiter sans passion et de ne point utiliser le scandale présent pour en fausser les données.

La Suisse se réclame d'une neutralité perpétuelle et intégrale. C'est une décision volontaire, prise en toute indépendance. C'est le fait du Prince, de la raison d'Etat. Or, l'Etat veut que sa neutralité soit armée, tout autant pour être en

mesure de la faire respecter par les tiers que pour gagner leur confiance en sa valeur. Or. pour défendre la neutralité et la faire respecter, M. de la Palice lui-même conviendrait qu'il faut des armes. Où les trouver ? Nous en achetons certes à l'étranger, mais ces sources peuvent se tarir, et singulièrement dans les périodes de crises où nous en aurions le plus besoin. Il est donc sage et raisonnable d'en fabriquer à notre tour, tout au moins certaines d'entre elles.

C'est là qu'intervient l'aspect économique de l'affaire. En effet, les besoins de notre défense nationale ne sont pas tels qu'ils suffisent à absorber toute la production d'armes indigène. Ou il faudrait alors y mettre le prix, qui serait considérable et qui alourdirait de manière qu'on peut juger excessive le budget militaire. En ce domaine si particulier de l'activité industrielle, la recherche est onéreuse, mais indispensable si l'on vise à l'efficacité. Il est donc économiquement logique qu'on cherche à diminuer le prix de revient en augmentant la production des pièces et en vendant à l'extérieur celles dont nous n'avons pas besoin. Cette vente doit pourtant intervenir dans des conditions et des circonstances que l'autorité gouvernementale détermine en ligne générale et de cas en cas, conditions qui n'ont pas été respectées.

Dès lors, trois solutions apparaissent possibles :

- renoncer à la production indigène parce que trop chère;
- la conserver, sans exportation, mais alors en acquitter le prix; (variante, aussi chère: nationaliser cette production);
- 3. la conserver en maintenant l'exportation, mais en renforçant règlementation et contrôles.

On peut honnêtement diverger d'opinion à propos de ces trois hypothèses ; c'est logique en régime de démocratie libérale. On doit pourtant relever que, jusqu'à plus ample informé, la très grande majorité des citoyens est attachée au principe de la neutralité armée, donc de la défense nationale. Il faudra trancher entre les deux dernières des possibilités énoncées ci-dessus, et la décision

ne sera pas aisée à prendre.

Ce qu'il faut dénoncer en revanche, c'est l'exploitation politique du scandale Buerhle à des fins diaboliques. On se trouve en face d'une étrange conjonction de motifs et d'intérêts aussi disparates que possible. Il y a les cohortes des pacifistes de toujours, certains milieux confessionnels, certai-

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F Directeur : E. BIERI

16, rue Orfila - PARIS-20° Tél. MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie optique - radio - électronique...

nes institutions charitables et d'intérêt public. L'amalgame est curieux et sa composition peu claire. Cela remplit d'aise les ennemis de toujours de l'ordre établi, les communistes, qui se meuvent dans cette situation confuse comme poisson dans l'eau. Ils taisent soigneusement le fait que l'URSS a livré des armes à tout ce qui pouvait affaiblir le monde occidental, sans en être gênés pour siéger dans les conseils de l'ONU et multiplier les proclamations sur la paix. On voudrait voir nos communistes dénoncer aussi ce scandale-là s'ils veulent que l'on prenne leurs cris pour de l'indignation réelle et sincère.

René Bovey



L'aide suisse au Tiers-Monde

(ATS) Des statistiques récentes montrent la répartition du flux de l'aide suisse au Tiers-Monde depuis les débuts de la coopération technique. Si le tout jeune état Ngwane (ex-Swaziland) n'a guère reçu que 500 francs, les projets suisses du Ruanda ont coûté près de 19 millions, ceux de l'Inde 18 millions et ceux du Népal 11 millions. Le Cameroun, la Turquie et la Tunisie viennent ensuite avec 7,8, 7 et 6,7 millions, alors que le Pérou se contentait de 5,5 millions et le Dahomey de 4,3 millions. 97 pays au total ont bénéficié d'une aide suisse, mais la moitié du volume total est allée à 8 pays seulement. L'Afrique a absorbé le 45 pour cent, l'Asie le 38 pour cent et l'Amérique latine le 17 pour cent de l'aide bilatérale de la Confédération.

230 ressortissants de pays en voie de développement ont bénéficié d'un séjour en Suisse durant l'année 1968. Si l'on examine ce groupe du point de vue du niveau de la formation (supérieur, moyen, inférieur), on constate qu'un tiers environ de nos hôtes a bénéficié d'une formation supérieure et deux tiers, d'une formation moyenne. Il n'y a pas eu de bourses accordées au niveau inférieur. Enfin les bourses individuelles ne constituent que le 11,5 pour cent du total des bourses accordées, la plupart de nos hôtes étant formés au sein de groupes ou dans

des cours et séminaires de formation qui ont eu lieu durant lannée 1968 ont touché les domaines suivants : télécommunications, mécanique, électromécanique, poste, agriculture, tourisme et banque.

Révision de la Constitution fédérale : les églises suisses feront des suggestions

(ATS) La Fédération des églises protestantes de la Suisse a chargé une commission de trois membres de faire l'inventaire des principales suggestions que la Fédération soumettra au « groupe de travail pour la préparation de la révision totale de la Constitution fédérale » que préside l'ancien conseiller fédéral F.T. Wahlen, Ces trois personnes, le pasteur A. Lavanchy Lausanne), M. P. Schaerer (Thoune) respectivement président et trésorier du Conseil de la Fédération, et le pasteur F. Ruh (Berne) secrétaire théologique recueilleront les avis auprès de personnes compétentes et en feront la synthèse.



On peut renoncer à l'AVS

(ATS) En vertu de la septième révision de la loi qui vient sur l'AVS d'entrer en vigueur, il est possible de renoncer pour cinq ans maximum au droit de toucher la rente de vieillesse. Le Conseil fédéral vient de préciser les modalités de ce système. Il en découle qu'en cas d'ajournement de cinq ans, la rente est majorée de 40 pour cent.

L'arrêté du Conseil fédéral contient aussi des tables pour les cotisations des personnes ayant une activité lucrative indépendante et pour les personnes sans activité lucrative.

Les caisses de compensation renseigneront en détail les assurés et les employeurs sur ces nouvelles dispositions.

L'amélioration des rentes AVS depuis 1948

(C.P.S.) Les rentes AVS représentent aujourd'hui, dans l'ensemble des cas, un multiple de leurs montants initiaux. Après la 7e révision de l'AVS, les minima pour la rente vieillesse simple et pour la rente vieillesse de couple dépassent de 400 % et les maxima de 220 % le niveau fixé lors de l'introduction de l'assurance en 1948. Les rentes suivantes ont été encore plus fortement améliorées. Le montant minimum de la rente de veuve dépasse de 412 % le niveau initial; le montant maximum le dépasse de 284 %. En ce qui concerne les rentes d'orphelin, le montant minimum a subi une progression de 562 % pour les rentes simples et de 570 % pour les rentes entières ; le montant maximum des rentes d'orphelin accuse un accroissement de 433 %. L'indice des prix à la consommation n'ayant que beaucoup moins fortement progressé (47 %), il résulte par rapport à 1948 une amélioration réelle tout à fait remarquable sur toute la ligne. Le pouvoir d'achat des rentes est de deux fois à quatre fois et demie supérieur à ce qu'il était en 1948.

ENTREPRISE de PEINTURE

CELIO

200, boulevard Voltaire PARIS-XI°

Tél. : ROQuette 62-20

Devis gratuit

Travail soigné

Attaché scientifique auprès de l'Ambassade de Suisse à Tokio

(ATS) Le Département politique a nommé M. Jean-Jacques Rollard, ingénieur électricien diplômé de l'Epul, en qualité d'attaché scientifique auprès de l'Ambassade de Suisse à Tokio. M. Rollard a exercé au début de sa carrière une activité dans diverses industries électriques. Dès 1963, il fut assistant du conseiller scientifique auprès de l'Ambassade de Suisse à Washington.

« Boire en Suisse »...

Le peuple suisse a dépensé, de 1961 à 1965, 735 millions de francs pour son pain, 1 385 millions pour son instruction et 1 870 millions pour les boissons alcoolisées.

Selon le bulletin du « Centre romand d'informations agricoles », il faut ajouter à ces 1 870 millions environ un milliard affecté, comme perte indirecte provoquée par l'alcoolisme, aux achats de médicaments nécessaires au traitement de cette catégorie de malades et à la rétribution du personnel hospitalier, sans oublier la diminution de la rentabilité professionnelle et les effets négatifs résultant d'une indiscipline alimentaire. Un milliard de francs pour cinq à six millions de Suisses, alors que dans le même compte les Etats-Unis n'ont porté que quatre milliards pour plus de 180 millions d'habitants.